

CHYPRE

Les brutalités policières doivent faire l'objet de sanctions

Index AI : EUR 17/001/2006

ÉFAI

Mercredi 12 avril 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International appelle les autorités chypriotes à mettre un terme à l'impunité dont bénéficient les auteurs de brutalités policières et à veiller à ce que toutes les plaintes fassent l'objet d'enquêtes approfondies, impartiales et indépendantes dans les meilleurs délais et donnent lieu à des sanctions.

Dans une lettre adressée au ministre de la justice et de l'ordre public, Doros Theodorou, Amnesty International fait part de son inquiétude concernant une information judiciaire en cours dans une affaire impliquant plusieurs policiers.

Le 20 décembre 2005 à l'aube, Marcos Papageorgiou et Yiannos Nicolaou, tous les deux âgés de vingt-sept ans, ont été arrêtés et frappés par des policiers en civil à Nicosie. Au départ, Marcos Papageorgiou avait refusé de se soumettre à la fouille ordonnée par deux hommes, dont l'un s'était présenté comme policier sans toutefois lui permettre de voir de près sa carte de police. Les policiers soupçonnaient les deux hommes de trafic de drogue, semble-t-il. Amnesty International a pu visionner une séquence vidéo de dix minutes, filmée par une personne témoin d'une partie de la scène.

« Il est absolument honteux que des policiers puissent se conduire de façon si violente envers des hommes menottés et sans défense. Les images de la vidéo, notamment celles où l'on voit des policiers cogner la tête de Marcos Papageorgiou plusieurs fois sur le trottoir alors qu'il est à terre les mains menottées dans le dos, sont accablantes, a déclaré Olga Demetriou, chargée de recherche sur Chypre à Amnesty International.

« Ces images de brutalités policières constituent une violation claire de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Après les plaintes déposées par Marcos Papageorgiou et Yiannos Nicolaou pour brutalités policières, une enquête interne a

été ouverte au sein de la police. Quelques jours plus tard, une information judiciaire a également été ouverte et l'enquête interne a été suspendue. Au mois de mars, avis a été signifié aux deux hommes que les cinq policiers que l'on voit dans la vidéo en train de les frapper les poursuivaient pour agression et réclamaient des dommages et intérêts. Amnesty International comprend que cette démarche a été rendue possible par le fait que l'enquête de police interne avait conclu à la non-culpabilité des policiers mis en cause.

L'organisation est préoccupée par plusieurs informations selon lesquelles :

- les policiers n'auraient pas laissé le temps aux deux hommes d'examiner leurs attestations de fonction correctement ;
- les deux hommes auraient été détenus une heure avant de pouvoir contacter par téléphone leurs parents et leur avocat ;
- l'enquête de police interne sur cette affaire n'aurait été ni approfondie ni impartiale ;
- après que les plaintes eurent été déposées et pendant toute la durée de l'enquête interne et de l'information judiciaire, les policiers incriminés n'ont pas été suspendus de leurs fonctions et sont restés en service actif.

« Cette affaire a ouvert la boîte de Pandore. Après la diffusion des images vidéo montrant le traitement infligé aux deux jeunes hommes, de nombreuses personnes ont commencé à parler de leur expérience des brutalités policières. Beaucoup disent que des policiers les ont menacés de porter plainte contre eux pour agression en cas de déposition de leur part contre des policiers », a déclaré Olga Demetriou. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>